

MAIRIE
D'AMBLANS-ET-VELOTTE
70200



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JANVIER 2021**

Date de la convocation : le 4 janvier 2021

Présents : M. SIMEON Gilles, M. CHENE Laurent, Mme BOUCHU Anne, M. BLOUET Frédéric, Mme CABASSET Sonia, M. YVON Gérard, M. BURGHARDT Florian, Mme MENIGOZ Frédérique, M. MOUGIN Cyril

Absent : non excusé M. ANTAL Ludovic, excusé M. CARRIERE Sébastien (pouvoir à M. BURGHARDT)

Secrétaire : Mme BOUCHU Anne

~ ~ ~ ~ ~

<p><i>Objet : Élection au poste vacant de 2^{ème} Adjoint</i></p>	<p>Vu la délibération 44-2020 du 4 décembre dernier n'ayant pas maintenu M. ANTAL à son poste de 2^{ème} Adjoint et ayant laissé vacant le dit poste,</p> <p>M. le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de voter afin de pourvoir le poste de 2^{ème} Adjoint. Il fait donc appel aux membres du Conseil susceptibles d'être candidat et fait procéder au vote.</p> <p>Il a été procédé sous la présidence de M. SIMEON Gilles, Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.</p> <p><i>Premier tour de scrutin</i></p> <p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10 Abstention : 1 Suffrages exprimés : 9 Majorité absolue : 6</p> <p>A obtenu :</p> <p>Mme BOUCHU Anne : 9 voix Mme BOUCHU Anne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjointe et a été immédiatement installée.</p> <p>Mme BOUCHU Anne venant d'être élue Deuxième Adjointe, laisse donc vacant son poste de 3^{ème} Adjoint.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de,</p> <p>Maintenir le poste de 3^{ème} Adjoint vacant</p> <p>Procéder immédiatement à l'élection du 3^{ème} Adjoint</p> <p>Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. SIMEON Gilles, Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.</p> <p><i>Premier tour de scrutin</i></p>
---	---

<p><u>Objet : DM N°4</u></p> <p><u>Objet : Tarif Griffage 2021</u></p>	<p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10 Abstention : 4 Suffrages exprimés : 6 Majorité absolue : 6</p> <p>A obtenu : M. YVON Gérard : voix M. YVON Gérard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.</p> <p>Le Conseil Municipal après avoir installé la 2^{ème} Adjointe ainsi que le 3^{ème} Adjoint et après en avoir délibéré</p> <p>Décide de maintenir le taux d'indemnité accordé par la délibération 27-2020 du 25 juillet 2020 pour chacun des nouveaux adjoints.</p> <p style="text-align: center;">« Votée à 10 Voix POUR »</p> <p>Afin de régulariser les amortissements de biens il convient de faire les modifications suivantes :</p> <table data-bbox="467 801 1050 873"> <tr> <td>c/ 2184/103 : -362 €</td> <td>c/ 615231 : +362 €</td> </tr> <tr> <td>c/ 2804412 : +362 €</td> <td>c/ 7811 : +362 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">« Votée à 10 Voix POUR »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixe le prix du griffage à 8 euros TTC le stère. <p style="text-align: center;">« Votée à 10 Voix POUR »</p>	c/ 2184/103 : -362 €	c/ 615231 : +362 €	c/ 2804412 : +362 €	c/ 7811 : +362 €
c/ 2184/103 : -362 €	c/ 615231 : +362 €				
c/ 2804412 : +362 €	c/ 7811 : +362 €				
	Affiché le 12 Janvier 2021				